

## CONSEIL MUNICIPAL DU 11 mars 2020

L'an deux mil vingt et le 11 mars à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrice LALANNE, Maire.

**Présents :** M. GAUYACQ Jean-Paul, M. BONNAN Christian, Mme LASSERRE Bernadette, M. HALE Mark, Madame FRANCOIS PEREUILH Martine, M. POUYANNE Philippe, M. CABANE Jean-Jacques, M. MARCEL Yannick

Excusée : Mme VELLO Sylvie, Mme DESTANDAU Stéphanie

Le conseil a choisi pour secrétaire Mme LASSERRE Bernadette

### **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 20 DECEMBRE 2019 :**

Procès verbal adopté à l'unanimité.

### **1 : Locations précaires**

Les parcelles ZE 64, B63 et ZC 134 sont de nouveau mises en location précaire cette année. Le résultat de l'appel d'offres est le suivant, une seule offre ayant été faite pour chaque parcelle :

- GAEC ARNAUBAIGT : parcelle ZE 64 pour 150 €/ha
- EARL GUIYACQ : parcelle B 63 pour 150 €/ha
- EARL GUIYACQ : parcelle ZC 134 pour 50 €/ha.

### **2 : Remboursement de la caution d'un logement communal**

Monsieur Cyril CHARBONNIER, locataire d'un logement communal rue du gave a déménagé le 29 février 2020 avec une dette de 987.66 €.

Le logement a été laissé dans un état propre et correct hormis un gros trou dans la cloison du mur en bas de l'escalier.

Le conseil décide de ne pas lui rendre la caution d'un montant de 310 € en participation à la remise en état.

### **3 : Demande de participation à la commune pour l'installation d'une borne incendie privée**

Monsieur LABOUYRIE construit un lotissement de 5 lots pour lequel la loi lui impose d'installer une défense incendie.

Le maire fait lecture de son courrier dans lequel il demande au minima une participation de la commune à l'installation d'une borne incendie.

Il est rappelé que lors du dernier conseil, la municipalité a accepté de prendre en charge l'installation d'une borne pour la création d'un hangar photovoltaïque dont la parcelle était dépourvue de défense incendie. Le conseil a également statué lors de cette réunion qu'une participation à l'installation d'une borne incendie serait désormais possible mais uniquement sur une canalisation déjà existante.

Le conseil après débat décide de prendre en charge les frais d'installation de la borne incendie qui sera raccordée au réseau communal route de Bellocq.

#### **4 : marché de transformation de l'ancien cinéma : avenant lot menuiserie**

Le Maire expose qu'il convient de rajouter au marché la fabrication d'un caisson en OSB pour wc pour un montant de 182 € HT ainsi qu'un autre caisson pour cacher la gaine électrique sous tableau pour un montant de 125 € HT soit un montant total de 307 € HT.

Le Conseil accepte l'avenant, le nouveau montant du marché s'élevant ainsi à 11 739.60 € HT.